

La réunion a débuté à 20h30 sous la présidence du Maire, M Peinado Thierry

Présents : M Dumoulin Christian 1er adjoint, M Guerin Patrick 2ème adjoint, Mme Fernandez Julienne, M Fernandez Vincent,

Procuration : Mme Malherbe Françoise à Mme Fernandez Julienne

Excusée : Mme McLellan Katharina

Ordre du jour:

- Approbation du procès verbal du conseil municipal du 9 juillet 2025.
- SIVOM des Eaux du Limouxin : modification du périmètre
- Plan Communal de Sauvegarde.
- Travaux cimetière.
- Demande de subvention voirie 2026.
- Questions diverses.

M Dumoulin Christian a été désigné secrétaire de séance

1) Ajout d'un point à l'ordre du jour

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adoindre le point suivant à l'ordre du jour :

- Autorisation signature convention avec département

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité des présents cet ajout à l'ordre du jour.

2) Approbation du compte rendu du précédent conseil

Le procès-verbal du Conseil municipal du 09 juillet 2025. n'appelant aucun commentaire de la part des membres présents a donc été adopté à l'unanimité des présents.

3) SIVOM des Eaux du Limouxin : modification du périmètre

Rappel : Le SIVOM des Eaux du Limouxin (ci-après le SIVOM) est un syndicat intercommunal à vocation multiple intracommunautaire, dont l'objet est la gestion de l'assainissement collectif, collecte et traitement, ainsi que la gestion de la distribution de l'eau potable pour les communes membres. La commune de BOURIGEOLE est membre du SIVOM des Eaux du Limouxin et a, à ce titre, transféré sa compétence Distribution eau potable.

Le SIVOM demande aux conseils municipaux des communes membres du Syndicat de se prononcer sur l'adhésion des nouvelles communes et l'extension du périmètre géographique et l'évolution statutaire proposée qui acte de ces évolutions au 1er janvier 2025 pour la distribution d'eau potable » des communes d'Escueillens-et-Saint-Just-de-Bélengard, Lignairolles

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DONNE son accord pour les modifications demandées par le SIVOM

4) Plan Communal de Sauvegarde

Le Maire a la responsabilité d'assurer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire communal. Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil opérationnel essentiel pour préparer une commune à faire face à un événement majeur de sécurité civile, qu'il soit naturel, technologique ou sanitaire, sous l'autorité du maire. Même si notre commune n'est pas formellement obligée, la jurisprudence tend à considérer le PCS comme un élément de la responsabilité normale du maire. En cas de crise, l'absence de PCS pourrait être considérée comme une faute de négligence.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal d'un accompagnement proposé par le SMMAR pour l'élaboration de notre Plan Communal de Sauvegarde (PCS) inondation et multirisques pour un montant restant à la charge de la commune de 2788,80€ TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE le lancement de l'élaboration du PCS, décide d'en confier la réalisation au SMMAR.

AUTORISE le Maire à signer le bon de commande.

5/ Travaux cimetière

Nous avons contacté Planel Paysage, basé à Couiza pour remettre en état le cimetière après la récupération des tombes.

Un nettoyage préalable va être effectué avant la Toussaint (Thierry les rappelle lundi). Un gazon résistant sera semé.

Le montant des travaux est de 3196,80€ TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE le lancement des travaux

AUTORISE le Maire à signer le bon de commande.

6/ Travaux**Demande de subvention voirie 2026.**

Nous avons demandé un devis pour le goudronnage d'une partie de la route du Col jusqu'à la vigne de Thierry. Le montant du devis est de 35 541 €TTC 29 617,50 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention (département, ComCom, ...) pour ces travaux

Travaux de voirie Chemin En Coste

Nous avons reçu l'accord du département pour la subvention des travaux chemin d'En Coste. Le devis pour ces travaux est de 31590€ HT, la subvention de la ComCom est de 3790,80€ et celle du département de 6318€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

AUTORISE le Maire à signer la convention de subvention avec le département pour ces travaux

Travaux busage accès station épuration

Nous avons reçu le devis d'un montant de 850€ HT, 1020 € TTC pour effectuer le busage nécessaire afin de permettre aux camions de vidange de la station de monter sur le terrain.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

AUTORISE le Maire à signer la commande pour ces travaux

QUESTIONS DIVERSES**Mutuelle**

À partir du 1er janvier 2026, la participation de l'employeur public à la mutuelle santé des agents devient obligatoire dans l'ensemble de la fonction publique, y compris pour les fonctionnaires d'État, territoriaux et hospitaliers.

Cette participation est fixée à un minimum de 50 % du montant de la cotisation de référence, soit un minimum de 15 € par mois par agent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DEMANDE que M le Maire contacte les autres communes ou travaille Alexia et Anne afin de définir les modalités de mise en place

Don Incendie Corbière

Le département de l'Aude, en coordination avec l'association Aude Solidarité, continue de gérer la collecte et la redistribution des dons pour les sinistrés de l'incendie des Corbières, qui a ravagé près de 17 000 hectares en août 2025. L'association Aude Solidarité, créée en 1988, est chargée de centraliser les dons financiers provenant de particuliers, entreprises et collectivités territoriales, et de les redistribuer aux sinistrés selon leurs besoins réels

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

AUTORISE le Maire à verser un don de 500€ à l'association Aude Solidarité

Stérilisation des chats

Le coût pour la commune est pour l'instant de 977,50 € (11 chattes et 3 chats). L'association en a pris en charge 10 autres. Julienne va refaire une demande auprès de l'association Brigitte Bardot

Aménagement Foncier

faire liste des travaux connexes et définir les priorités

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15